

A.G.E DISTRIB AND CO
Société à responsabilité limitée
au capital de 73 579 euros
Siège social : 735 rue des Combes
71000 VARENNES LES MACON
504 187 675 RCS MACON

Ci-après, la « *Société* »

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GERANCE
DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-trois septembre,
A 10 heures,

Le soussigné, **Monsieur Emmanuel LE REBOURG**, gérant de la Société,

Après avoir rappelé que :

- aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée Unique en date du 30 juin 2025, il a été décidé de rembourser une somme de 0,25 centimes environ sur chaque part sociale, et de réduire ainsi de 138 579 euros à 73 579 euros le montant du capital social, et ce sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux ou du rejet de celles-ci par le greffe du tribunal de Commerce de Mâcon, ou, en cas d'oppositions, du rejet de celles-ci par le greffe du tribunal de commerce de Mâcon ;

- le procès-verbal susvisé a été déposé au greffe du tribunal de Commerce de Mâcon le 22 août 2025 ;

- à la date du 23 septembre 2025, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société ;

En conséquence, constate la réalisation de la condition suspensive, le caractère définitif de la réduction de capital ainsi décidée à cette même date du 23 septembre 2025, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par le Gérant.

Monsieur Emmanuel LE REBOURG
Gérant

Signé par : 
0BA96BF8C6E94E...